



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Enseignants

Question écrite n° 47973

Texte de la question

M. Andre Rossinot souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur les disparités qui peuvent exister en matière d'avancement entre les enseignants du second degré et ceux exerçant au sein des universités. Ainsi, un professeur de lycée, devenu maître de conférence en 1992, et titularisé en 1993, a été reclassé au 3^e échelon de la 2^e classe des maîtres de conférence, avec un indice net de 561. Ce fonctionnaire est depuis quatre ans bloqué à l'indice 561 et a peu d'espoir de passer de la 2^e classe à la 1^{re} classe, le nombre d'avancements dans l'enseignement supérieur étant limité à environ un passage à l'ancienneté pour quinze candidats chaque année. Il apparaît que si cet enseignant était resté professeur de lycée, il aurait atteint uniquement par le biais des avancements à l'ancienneté, l'indice 590 des 1993 et l'indice 632 en 1996. En conséquence, il lui demande quelles mesures peuvent être envisagées afin de remédier à ce type de disparités constatées en matière d'avancement au sein du personnel enseignant.

Données clés

Auteur : [M. Rossinot André](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47973

Rubrique : Enseignement supérieur : personnel

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 1997, page 462